

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 02/2009

Relatif à la gestion et aux comptes 2008

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles

- 93 a) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivants du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 96 du règlement du Conseil communal du 23 avril 2007

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion durant l'année 2008. Elle tient à adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux, qui par leur savoir, leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants d'Etoy.

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Marc Mérinat, employé de voirie, a décidé de changer d'orientation professionnelle suite aux recommandations de la SUVA et a donc cessé son activité le 31 août 2008. Monsieur Nicolas Charotton, au bénéfice d'une formation de paysagiste, a débuté son activité au sein du service de voirie le 1^{er} septembre 2008.

FINANCES

Nous aurions tendance à dire que les années passent et ... se ressemblent. En effet, les revenus financiers sont en hausse de 30 % par rapport au budget (9,73 % par rapport aux comptes 2007). L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a à nouveau augmenté de 13,4 % par rapport à 2007, alors qu'il avait déjà "explosé" à cette date ! En analysant ce chiffre, nous avons constaté qu'il y avait quelques rattrapages et rentrées extraordinaires pour environ CHF 500'000,- mais que certaines nouvelles sociétés (non soumises à l'arrêté Bonny) situées dans Littoral Parc nous versent des montants importants. Les droits de mutation ont également augmenté de 27 % par rapport à 2007. En ce qui concerne les redevances SEFA, le chiffre de CHF 209.172,30 comprend la ristourne aux communes pour 2007, calculé selon l'ancien régime, pour la somme de CHF 80'523,90, ainsi que la taxe pour l'usage du sol de 0,7 centime pour l'année 2008, soit CHF 128'648,40

Le dernier paiement concernant la vente de la dernière parcelle à l'entreprise Alfred Müller SA a été encaissé, soit CHF 1'682'800,--

Concernant la péréquation et la facture sociale, nous avons "économisé" le montant de CHF 317'446,-- par rapport aux savants calculs communiqués par l'Etat de Vaud. Actuellement les nouvelles estimations se feront sur la base de notre taux d'imposition actuel, soit 65 %, ce qui évitera, nous l'espérons, de grosses différences. Mais, nous le répétons, nous ne sommes pas à l'abri d'une surprise négative en ce qui concerne cette facture. Afin d'atténuer une surprise désagréable, une provision de CHF 500'000,-- (compte 9282.8) a été créée.

La grande partie du résultat final, soit CHF 3'900'000,-- a été portée entièrement en augmentation de notre réserve pour travaux futurs, qui passe ainsi à CHF 5'860'000,--. En effet, nous nous efforçons de ne pas amortir des objets dont les chantiers ne sont pas encore terminés, et ce, pour une meilleure présentation des comptes et de leur suivi.

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le Tribunal fédéral a rejeté définitivement le recours de Mme et M. Subilia déposé dans le cadre du nouveau Plan Général d'Affectation.

La répartition des zones agricoles A et B a été adoptée par le Conseil Communal.

19 projets ont été soumis à l'enquête publique en 2008, et 26 projets de minime importance ont été autorisés avec dispense d'enquête publique.

Ce sont 35 nouveaux logements qui ont été autorisés.

Les principaux projets autorisés durant l'année 2008 sont :

- 3 immeubles totalisant 25 appartements sur la parcelle no 98 située à la rte d'Estuey
- 1 immeuble de 8 appartements à la route du Jura
- Le siège européen de Parker Hanifin Sàrl ainsi que les locaux d'exploitation pour Parker Hanifin Suisse.
- 1 garage pour la marque "Infinti "
- 1 bâtiment commercial pour "Poloshop"

L'activité de ce secteur est demeurée importante et a suscité une charge de travail importante.

SERVICE DES EAUX

Réseau de distribution

- Réparation d'une fuite sur la conduite d'alimentation principale Pfister (aux frais du propriétaire).
- Contrôle de fuite sur tout le réseau par une entreprise spécialisée.
- Pose de 3 prises dans le cadre de nouvelles constructions.
- Mise en service du bouclage du réseau d'alimentation et défense incendie sur les parcelles « Müller » en Pallatex (ancienne parcelle communale).
- Pose d'une conduite d'alimentation et défense incendie pour les bâtiments Migros et Interio à la Plantay.
- Déplacement (aux frais du propriétaire Parker) d'une conduite d'alimentation et de défense incendie à la Tuilière.
- Approfondi la conduite d'alimentation et de défense incendie sous la piste cyclable en bordure de la RC1 au droit de l'EMS.
- Pose de 10 nouveaux compteurs
- Fin de l'établissement du PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau) et mise en consultation auprès des services cantonaux.
- Suite de l'étude pour le remplacement de la conduite Route Suisse – Route de l'Industrie – En Folliar.
- Etablissement d'un nouveau plan (avec mise à jour) des conduites d'eau de la zone en Folliar.
- Etude relative aux eaux artésiennes le long de la RN sur le chantier « Parker ».

Borne hydrant (BH)

- Remplacement de 5 anciennes BH
- Pose de 5 nouvelles BH en Pallatex et à la Plantay
- Réparation de 5 BH

Réseau d'irrigation

- Réparation d'une fuite sur une conduite de la zone I
- Pour cet exercice, la consommation d'eau d'irrigation est de 77'500 m³

Zone de captage de Chanivaz

- Construction de déflecteurs sur la rive gauche de l'Aubonne pour protéger les puits de captage PC4 et PC5, soit maintien de la rivière dans sa zone de divagation.

Station de pompage de la Source Jotterand

- Expertise quant à l'origine de la turbidité de l'eau de la source.
- Refait l'étanchéité de la dalle du réservoir de la Source, étanché les fissures et posé un nouveau drainage autour dudit réservoir.

Réservoir des Rippes

- Etablissement du projet pour la construction d'un nouveau réservoir avec mise en soumission des travaux.

Légalisation des zones de protection

- Le recours des opposants aux zones de protection de la Source Tronchin est toujours pendant au Tribunal Administratif.
- Le recours du propriétaire Cornaz a été admis par le Tribunal Administratif. Des compléments d'étude et d'essai de pompage sont exigés.

EGOUTS ET EPURATION

Réseau

- Curage des collecteurs EC et EU, toujours selon le programme établi sur 3 ans.
- Contrôle du séparatif sur certains secteurs avec eaux claires parasites (eaux claires dans eaux usées).

STEP INTERCOMMUNALE

- Mise en service de l'installation de déshydratation des boues d'épuration en automne 2008 (préavis 4/2006).

SERVICE DEFENSE INCENDIE (SDIS)

- Les coûts sont bien maîtrisés pour cet exercice.

ROUTES

Abri-bus de la Gare

Enfin, la pose de l'abri-bus de la gare, prévu depuis plus de 2 ans a été effectuée pour un coût de CHF 45'598,10.

Chicanes et 30 km/h

Plusieurs ralentisseurs ont été construits sur diverses routes où les véhicules circulaient à des vitesses trop élevées (Chentres, Ch. de la Vaux, Rte du Jura) ainsi que le prolongement du trottoir au Ch. Maudry, coûts CHF 93'322,90.

Trottoir Clos de Bière

Nous avons profité des constructions afin de créer un trottoir le long du Clos de Bière, côté amont, coûts CHF 51'592,40.

Trottoir Route de la Gare, Carrefours Gare et Pallatex

Nous avons également profité des travaux effectués par le Canton sur la route de la Gare afin de prolonger le trottoir côté Lausanne (env. 165 m), assainir les écoulements d'eaux de surfaces et remplacer la couche bitumeuse de surface sur 90 m de la route de l'Industrie vers la gare. Coûts CHF 106'344,25. Comme annoncé lors du CC du 06.10.2008, ces derniers travaux n'ont pas pu être planifiés d'avance, le Canton nous ayant convoqués le 16 juillet pour discuter des modalités ainsi que du timing, tout en nous communiquant que la date de fin d'exécution pour le trottoir était impérativement fixée au 11 août 2008.

En règle générale, les travaux annuels planifiés se montent aux environs de CHF 130'000.00 à CHF 150'000.00 : gravillonnages, traitement des fissures et autres dans les chemins chentres pour à CHF 60'000.00, le nettoyage des routes entre CHF 8'000.00 et CHF 10'000.00. L'entretien des routes dans le village ainsi que des gueules de loup, grilles et couvercles représentent CHF 40'000.00 et l'épareuse CHF 5'000.00, le curage des sacs de route CHF 25'000.00

Le solde, soit environ entre CHF 50'000.00 et CHF 70'000.00 peut être investi dans de nouvelles créations.

TRANSPORTS PUBLICS

Les projets de rénovation de la halte CFF et du nouveau passage sous-voie avancent et ont été déposés à l'enquête public du 26.08.2008 au 25.09.2008. Nous poursuivons toujours et sans relâche les tractations pour tenter d'améliorer la cadence des dessertes train et bus.

BATIMENTS

L'année 2008 aura été une année calme concernant les bâtiments communaux. La Municipalité n'a pas entrepris de travaux majeurs aux bâtiments communaux si ce n'est les travaux d'entretien courant. Pour des détails chiffrés, nous vous remercions de vous référer aux comptes communaux dans lesquels toutes les dépenses sont justifiées compte par compte.

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège, la Municipalité s'est rendue dans les communes de Bercher, Echallens, Elsau et Richterswil afin de visiter plusieurs types de constructions possibles.

ECOLES

Les effectifs des élèves pour notre Commune sont stables. Toutefois une petite baisse est prévue pour l'année prochaine, mais qui devrait être passagère.

Comme vous le savez, nous avons mis en route le projet de construction d'un collège pour les élèves de 5ème et de 6ème année soit environ 130 élèves au lieu dit "Les Communaux". Votre Conseil nous a accordé le crédit d'étude et les travaux de planification ont débuté.

Nous continuons à offrir des devoirs surveillés qui sont fort appréciés et se déroulent 3 fois par semaine les lundis, mardis et jeudis avec une bonne fréquentation.

POLICE

Comme pour l'année précédente, nous n'avons pas eu à subir de lourdes déprédations dans le village. Il y a toujours quelques graffitis sur divers murs de bâtiments communaux, des détériorations apportées aux piquets et balises le long des routes, ainsi qu'à certaines poubelles. Ces actes, somme toute isolés, doivent être perpétrés par de jeunes gens et au vu de certains textes, nous pensons que la langue française n'est de loin pas la branche de prédilection de ces jeunes artistes...

La verbalisation par la police cantonale a également pris l'ascenseur ! Par contre, nous pouvons constater une légère amélioration quant au stationnement des voitures, surtout sur les trottoirs et autres places interdites.

SOCIAL

Conformément à l'autorisation que vous nous avez accordée lors du Conseil du mois de décembre 2008, nous avons adhéré à l'AJEMA. En 2008, nous avons continué avec une subvention de CHF 20'000.00 à la Crèche/Garderie de la Petite Maisonnée et avons également versé CHF 5'000.00 au Jardin d'enfants "Rikiko" à Lavigny.

POPULATION

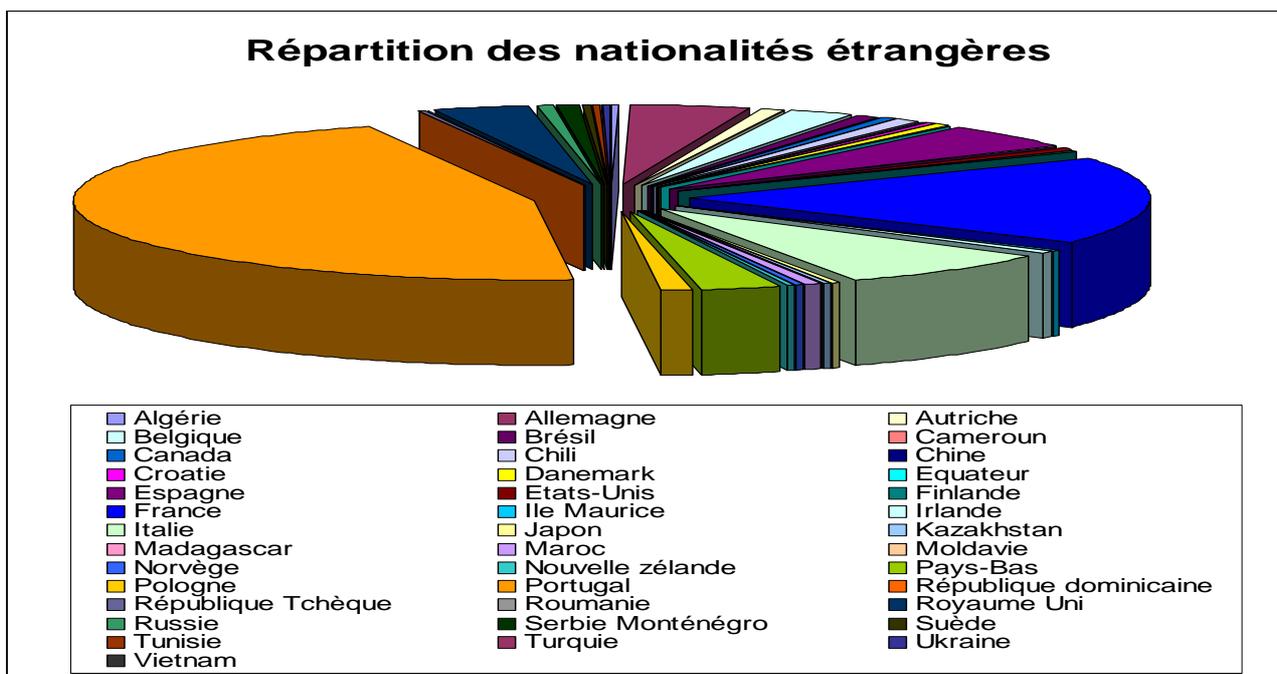
Le service de statistique du canton donne, pour Etoy au 31.12.2008, une population de 2'642 habitants dont 1903 Suisses et 739 Etrangers.

Le nombre des Etrangers diffère sensiblement de celui figurant dans "le P'tit Etierruz" en raison des permis "L" qui ne sont pris en considération que dès le second contrat de travail et surtout des étrangers qui ne figurent dans la statistique cantonale que lorsqu'ils ont reçu leur permis alors qu'ils sont déjà résidents d'Etoy. Notre population étrangère réelle est donc de 766 habitants dont le pourcentage par nation est démontré dans le graphique ci-dessous.

Nous avons enregistré, en 2008, 35 naissances et 12 décès, 371 arrivées et 258 départs.

Notre guichet a fait l'objet de plus de 2600 passages et a répondu à environ 4000 appels téléphoniques.

Les frontaliers, au nombre de 143, ne sont pas compris dans cette statistique, puisque non résidents de la commune mais le travail administratif incombe à la commune où se situe la prise d'emploi. Le suivi des dossiers d'étrangers est à nouveau traité dans des délais corrects par le Service cantonal de la population ce qui facilite notre tâche.



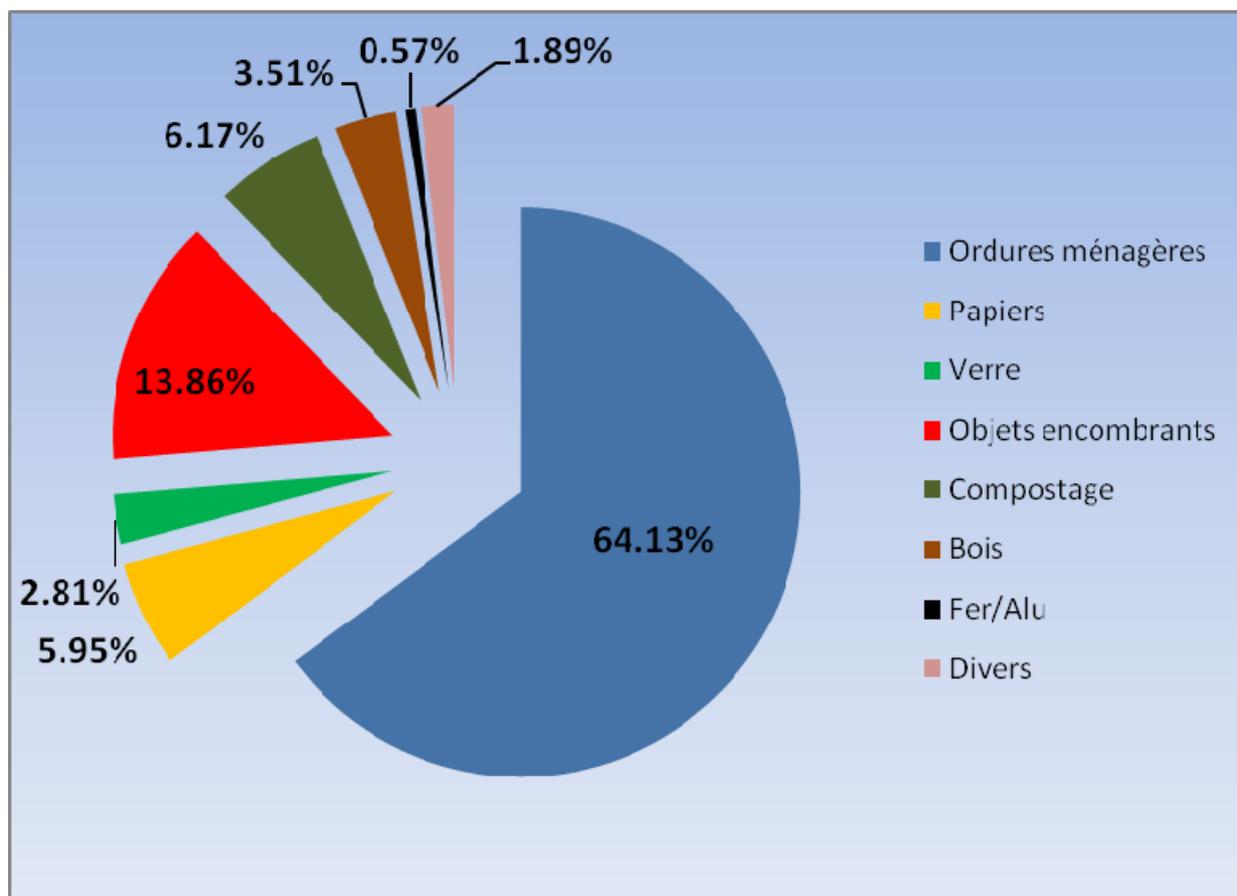
Algérie	2	Kazakhstan	1	Danemark	4	République Tchèque	1
Allemagne	33	Madagascar	2	Equateur	1	Roumanie	1
Autriche	5	Maroc	3	Espagne	38	Royaume Uni	24
Belgique	17	Moldavie	1	Etats-Unis	5	Russie	5
Brésil	6	Norvège	2	Finlande	1	Serbie Monténégro	6
Cameroun	1	Nouvelle Zélande	1	France	137	Suède	3
Canada	5	Pays-Bas	21	Ile Maurice	1	Tunisie	1
Chili	6	Pologne	10	Irlande	5	Turquie	1
Chine	1	Portugal	348	Italie	60	Ukraine	1
Croatie	2	République dominicaine	1	Japon	2	Vietnam	1
Total							766

GESTION DES DECHETS

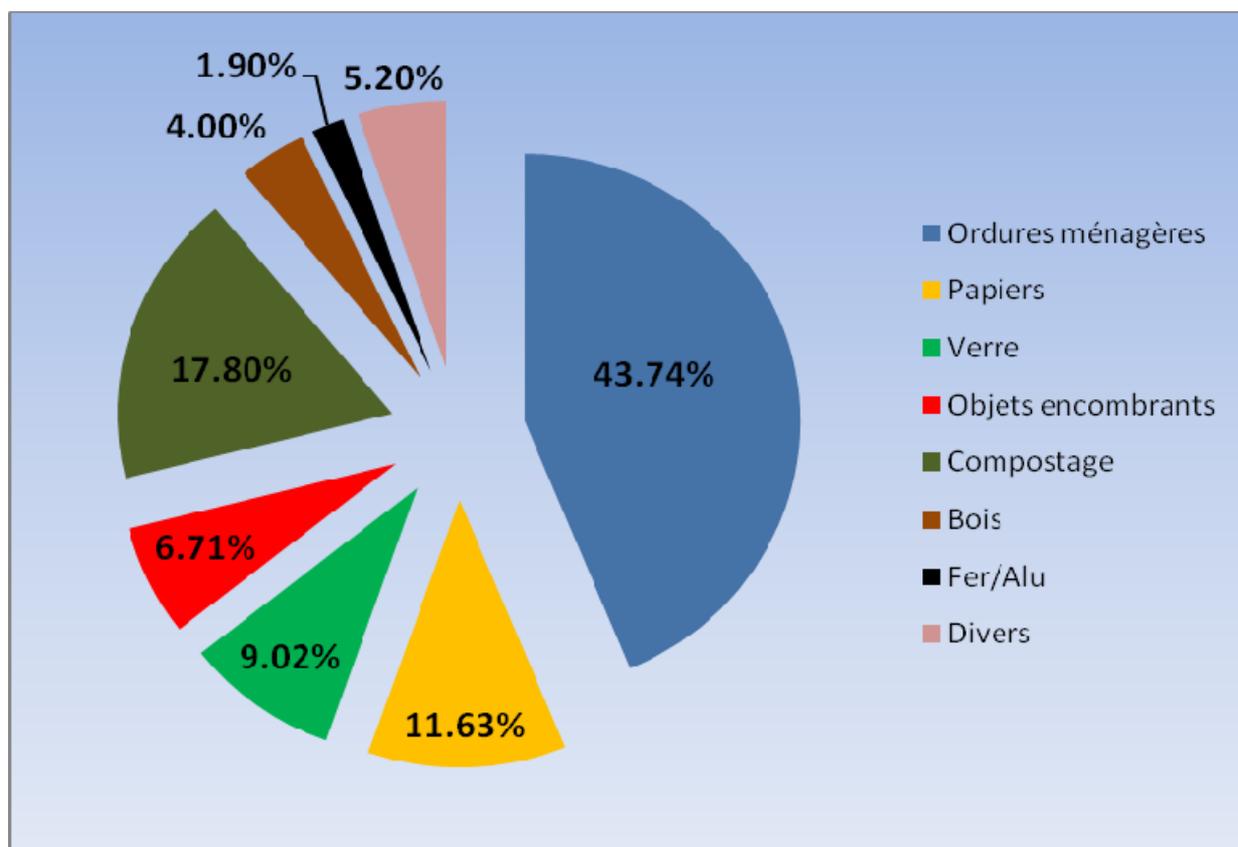
Tableau indicatif du traitement des déchets.

	2006	2007	2008
Déchets ménagers	582.10	571.39	555.25
Papiers	144.08	140.43	147.62
Verre	108.90	107.38	114.45
Objets encombrants	131.01	112.48	85.11
Compostage(2008 effectif)	106.20	234.11	225.93
Bois	29.44	37.02	50.77
Fer/Alu	22.46	15.58	24.17
Divers	5.00	24.00	66
Total	1129.19	1242.39	1269.3

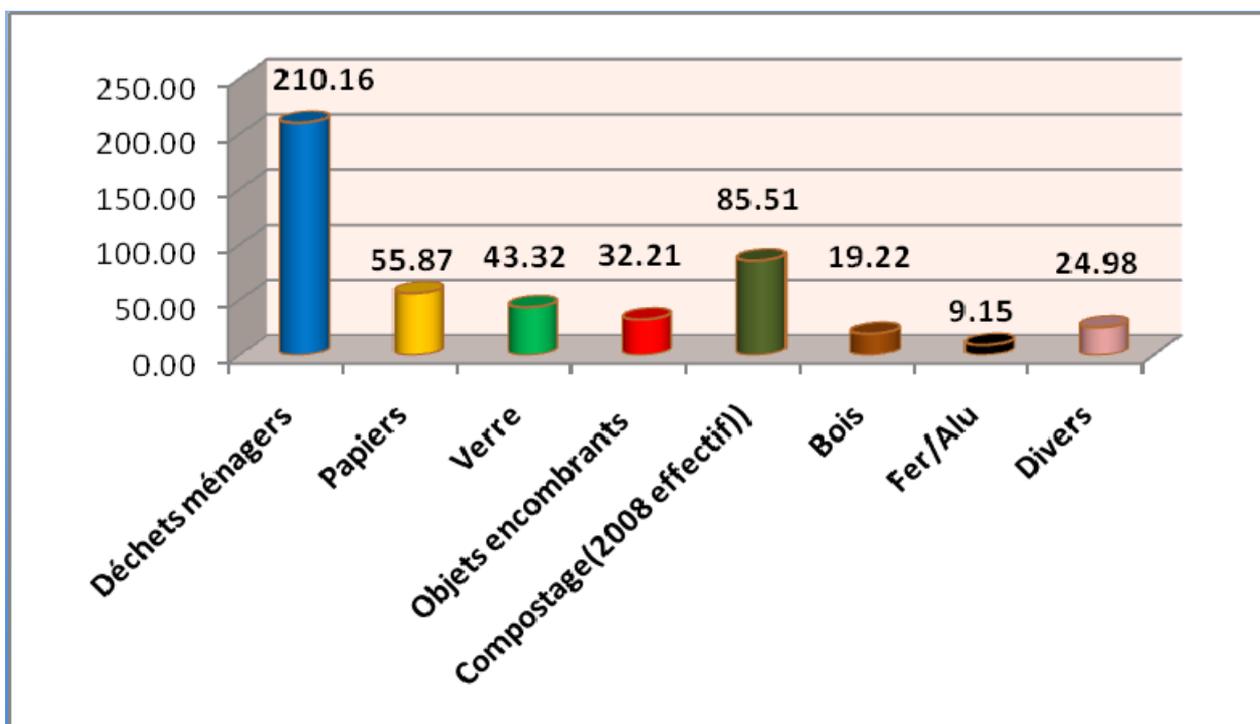
Coûts 2008



Tonnage 2008



Kg de déchets par habitant



(Calcul basé sur 2642 habitants)

L'année 2008 a été marquée par la réussite complète de la logistique rail-route. En effet, les déchets ménagers collectés dans notre commune par des véhicules spécialement adaptés, sont transportés à la gare de St-Prex et par le rail amenés à l'usine d'incinération de Tridel à Lausanne.

Nous avons encore pu, cette année, baisser quelque peu le montant des coûts liés à l'enlèvement et à l'élimination de nos déchets. Un point très important est la réduction des frais et du tonnage pour les objets encombrants. Ceci est principalement dû au fait que la récupération du bois a passablement augmenté pour atteindre 50.77 to. Cet aspect est réjouissant, car cela diminue les coûts, étant donné que le prix pour une tonne de bois est de CHF 160.00 et pour les objets encombrants de CHF 240.00. Ces prix s'entendent sans transport. Pour l'année prochaine une adaptation des prix pour le ramassage aura lieu et influencera certainement notre résultat. Mais continuons à trier, cela en vaut la peine.

Détermination de la taxe élimination des déchets 2009

Selon l'annexe au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, le Conseil communal ratifie chaque année le montant de la taxe personnelle calculé sur la base des frais effectifs de l'exercice précédent :

Les comptes peuvent être ainsi résumés :

451.3181	Enlèvement et élim. déchets ménagers	CHF 183'875.25
451.3181.1	Débarras du vieux papier	CHF 17'064.10
451.3181.2	Déchetterie et compostage	CHF 20'477.45
451.3181.3	Elimination du verre	CHF 8'053.95
451.3181.5	Elimination des déchets encombrants	CHF 39'750.85
451.3181.6	Déchets inertes	CHF 5'416.20
451.3181.7	Evacuation bois	CHF 10'064.70
451.3181.8	Evacuation fer et métaux	CHF 2'006.80
451.4351.1/2	Facturation à des tiers	CHF 13'902.80
		CHF 272'806.50

60 % de ces frais effectifs sont pris en compte pour le montant global de la taxe :

	CHF 163'683.90
./ taxer perçue auprès des commerces et entreprises	CHF 2'687.50
./ taxer perçue auprès des résidences secondaires	CHF 500.00
	CHF 160'496.40
Nombre des personnes concernées :	1793
Montant théorique de la taxe :	89.51

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de fixer le montant de la taxe personnelle due pour la collecte, l'élimination et le traitement des déchets à Frs. 89.00 pour l'année 2009. Toutefois, une erreur s'étant produite lors de l'établissement du décompte pour 2008 CHF 100.00 au lieu de CHF 97.00 comme voté, cette déduction prendra effet en 2009 et le montant ainsi décompté sera de CHF 86.00

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal No 02/2009 relatif à la gestion et aux comptes 2008
- oui le rapport de la Commission de Gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2008, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. de fixer à CHF 89.00 la taxe personnelle 2009 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1er janvier 1997.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 11 mai 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet